

Séance du lundi 10 décembre 2012, conférence n° 4209

SEXUALITÉ ET RELIGIONS

Gemma Durand

*«À chaque naissance, quelque chose
d'unique arrive au monde»*

Hannah Arendt

Résumé : Face aux méandres de la sexualité, face à l'ensemble des avancées scientifiques et techniques offertes à la procréation et validées par les lois de bioéthiques, la conscience du soignant peut être mise à l'épreuve.

Cette conscience devra, pour s'élaborer, s'appuyer sur des normes universelles qui peuvent être législatives, philosophiques, anthropologiques, mais aussi religieuses, et l'étude des dogmes ainsi que la compréhension de la doctrine en matière de sexualité deviennent indispensables.

Mots-clés : Sexualité – Contraception – Procréation médicalement assistée – Bioéthique – Judaïsme – Catholicisme – Islam – Protestantisme.

Avant d'introduire mon propos, je souhaiterais que nous nous souvenions ensemble, mes chères consœurs et chers confrères, d'un temps, un temps lointain, où Zeus pouvait enfanter sans femme à partir de sa cuisse ou de son crâne, d'un temps où les Amazones, bien que vivant sans hommes, pouvaient devenir mères.

Aujourd'hui, n'importe quel homme peut devenir père sans femme, n'importe quelle femme peut enfanter sans homme. La biologie le permet, la médecine s'est emballée, jouant avec la limite de ce que la loi autorise.

Les anciens concevaient le destin en termes de partition. Cette moïra des grecs, c'est le lot qui échoit à chacun, lot de fortune et d'infortune. Mais la tentation est forte de tenter de modifier la partition destinale et l'hubris, la démesure, peut entraîner la médecine.

Asclépios était le fils d'Apollon et de Coronis, c'est à dire le fils d'un dieu et d'une mortelle. Pour lui, cette tentation était proche, il eut suffit qu'il en vienne à oublier sa part humaine pour se prendre pour un dieu. Après que le centaure Chiron lui enseignât l'art de guérir, Asclépios devint très habile, tant en chirurgie que dans l'art d'administrer des médicaments. Il est qualifié dans L'Iliade de «médecin irréprochable». Il reçut alors d'Athéna deux fioles, l'une permettant de rendre la vie, l'autre de l'interrompre. Mais Zeus pensa que ces pouvoirs risquaient de perturber l'ordre du monde et il foudroya Asclépios.¹

¹ Folscheid D. La médecine entre puissance et sagesse. in « La médecine entre hubris et phronésis », colloque international du RISES, univ. Lyon III, Lyon, 7-11 avril 2005 (Actes parus sur le site canadien Agora).

Aujourd'hui, les gynécologues peuvent fabriquer ou interrompre la vie. L'interruption de grossesse est réalisée jusqu'à douze semaines de gestation lorsqu'elle est volontaire, et la mise en évidence, plus tard durant la grossesse, d'une malformation grave autorise l'interruption. À l'inverse, et face à une infertilité, l'aide à la procréation permet de stimuler l'ovulation, d'inséminer des femmes avec le sperme de leur conjoint ou bien du sperme de donneur, l'anonymat reste la règle. Si la fécondation doit se faire in vitro, ovocytes ou spermatozoïdes peuvent être issus d'un don mais un au moins des deux gamètes doit appartenir au couple. Le spermatozoïde peut être incorporé à l'intérieur de l'ovocyte (Intra Cytoplasmic Sperm Injection, ICSI). Et en cas de pathologie familiale, le diagnostic génétique sur les embryons permettra de ne réimplanter que les embryons sains (Diagnostic préimplantatoire, DPI), mais seule cette pathologie est cherchée, sexage et screening sont interdits. Les embryons surnuméraires sont congelés dans l'attente d'une réimplantation, ils seront conservés cinq ans s'ils sont portés par «un projet parental». Sinon ils seront détruits, ou bien offerts à l'adoption, ou encore utilisés, dans le cadre de dérogations très strictes, à des fins de recherche ou d'obtention de lignées de cellules souches. La fabrication d'embryons spécialement destinés à la recherche est interdite, tant par la rencontre de deux gamètes que par le transfert d'un noyau somatique dans un ovocyte énucléé, le clone. La réimplantation de l'embryon congelé après la mort du père reste interdite à ce jour, ainsi que la gestation pour autrui.²

Alors, au fil des consultations, les mots se mettent à manquer. Les techniques sont là mais la parole hésite. Des questions restent sans réponse. Comme une perte de clarté, une brume, un vertige. Dans le huis clos de nos bureaux, parler de contraception est aujourd'hui facile, parler de conception devient plus difficile. La question du désir d'enfant peine à trouver définition à l'ère de la maîtrise de la procréation, et interrompre sa grossesse ou bien la concevoir répondent dans certains cas à l'ordre du besoin et non plus au désir. Et face à cet enfant hautement surveillé dans le sein maternel, devant la moindre anomalie, il incombe au gynécologue de définir la juste normalité en matière d'humanité. Et quels mots pourrions-nous poser, au moment du récit de vie, sur ces embryons congelés, cet arrêt dans une histoire, ce blanc, ce néant, ce vide?

Sous nos pieds, la terre a bougé. Maïmonide, Averroès ont doucement demandé: «Qu'est devenu le sacré : le biologique? le génétique?»

Zeus a foudroyé Asclépios, mais sommes-nous encore au temps d'avoir peur des foudres de Dieu, ou bien serons-nous capables de nous protéger, nous-mêmes, des foudres de cette hubris?

Trouverons-nous la phronésis, cette «pensée» de Platon et «l'exercice qui la constitue et la conditionne à atteindre la tempérance», cette «prudence» d'Aristote, cette «sagesse pratique» de Ricoeur? Cette qualité acquise au contact de l'expérience, nous dit Olivier de Dinechin, oui, mais de l'expérience réfléchie que l'on appelle la réflexion éthique.

C'est à partir de la question de l'expérimentation sur l'humain qu'a eu lieu, au milieu du siècle dernier, la rencontre entre clinique et biologie et qu'est née la bioéthique. Il apparaît alors que seule une réflexion pluridisciplinaire sera à même d'éclairer la question du bien et du mal, les groupes de réflexion éthique voient le jour. Assis autour d'une table, les médecins s'unissent aux religieux, aux juristes, aux psychanalystes, ils mêlent leurs réflexions, posent leurs doutes, leurs questions, ensemble ils font de l'éthique. Nous fondons le groupe Labyrinthe en 1997.

La conscience individuelle doit pouvoir, pour s'élaborer, s'appuyer sur des normes universelles qui peuvent être législatives, philosophiques, anthropologiques... Et religieuses aussi, et l'étude des dogmes ainsi que la compréhension de la doctrine en matière de sexualité deviennent indispensables.

Un père et son fils marchent côte à côte et gravissent les collines en direction du Mont Moriah. Isaac est tout à fait heureux de cette sortie en tête à tête avec Abraham son père, il ignore tout du dessein qui anime le vieil homme.

Nous sommes à Canaan, 20 siècles avant le début de notre ère.

² Merviel, P. Les lois de bioéthique en AMP du 7 juillet 2011. 2^o Journées Languedoc-Roussillon de Gynécologie-Obstétrique

Abraham est né en Mésopotamie, il est né de Terah qui lui-même descend de Sem, l'un des trois fils de Noë. À cette époque, ces patriarches servaient, dit la Bible, plusieurs divinités. Abraham est marié à la belle Sarah dont le nom signifie «princesse». Mais à Haran, Abraham reçoit la révélation de l'existence d'un Dieu unique. «Quitte ton pays, lui dit-il, je ferai de toi un grand peuple».

Abraham part sur le champ et d'Haran à Canaan sans oublier un long détour par l'Égypte, il est animé par une foi nouvelle qui s'est bâtie sur la croyance en un Dieu unique. Cette foi, est-elle dans cet appel? Dans la réponse de cet homme à l'appel? Dans son obéissance? Cette foi s'est élaborée sur le fait que, si Dieu est celui qui appelle, avoir la foi c'est savoir entendre cet appel. C'est se rendre à l'évidence que la force de cet appel saura se substituer à la force des racines à l'heure où il faut tout quitter.

Sarah est stérile et dans un élan de générosité, elle offre sa servante Agar à son époux pour qu'il ait un fils. De cette union naîtra Ismaël. Il sera circoncis à treize ans, au moment de l'alliance par laquelle Dieu rendra Sarah féconde. Isaac naîtra et Sarah, inquiète pour son héritier, ordonnera à son mari d'aller abandonner dans le désert la servante et son fils. Isaac sera circoncis à huit jours, il sera élevé en fils unique, en fils adoré.

Mais un jour, Abraham reçoit de Dieu la demande de lui offrir en sacrifice ce fils tant aimé. Sous l'emprise totale de sa foi, il part vers le Mont Moriah. Là, il allonge le jeune adolescent et, le maintenant d'une main, il brandit sur lui le couteau. Ébloui par sa foi, Abraham est totalement soumis à ce Dieu auquel il obéit sans restrictions. Mais n'y a-t-il pas un autre éclairage pour comprendre de quoi cet homme s'apprête à faire le sacrifice? Est-ce vraiment du fils dont il s'agit? Jean-Daniel Causse, psychanalyste et théologien explique que le père refuse les signes d'un départ proche vers l'autonomie de cet adolescent, les prémices de liberté du futur jeune adulte. Sacrifier, c'est empêcher de partir, sacrifier, c'est garder pour soi.³ C'est l'intervention de l'ange qui arrête la main du père, c'est l'ange qui évite l'irréparable. En cela, l'ange libère Isaac qui se relève de l'autel du sacrifice et se met en route vers son avenir d'homme libre.

Il épousera Rebecca et après vingt ans d'attente ils auront deux jumeaux, Jacob et Esaü. Jacob épousera Rachel et ils auront un fils après que Rachel ait vu naître onze autres enfants de son mari. Les douze fils de Jacob fonderont les douze tribus d'Israël. Le peuple juif, dont il est dit qu'il doit devenir aussi nombreux que le sable de la mer est né de trois femmes stériles, Sarah, Rebecca et Rachel.

Le Dieu d'Abraham, le Dieu du père, est devenu le Dieu du fils, puis celui du petit-fils, puis le Dieu d'une descendance devenue nation. Le monothéisme juif repose sur l'Alliance, cette alliance d'un à un, d'un Dieu unique en appelant à un autre unique qui lui répond.⁴ Le mariage et la mise au monde des enfants représentent cette Alliance avec Dieu. L'élément caractéristique du judaïsme est qu'il forme une religion dans laquelle les croyances sont fondées sur des lois⁵. C'est Moïse qui fait figure de législateur, c'est lui qui reçut au Sinaï les «dix paroles» qui constitueront la loi juive. Les prophètes sont les gardiens scrupuleux de l'éthique et de la morale qui en découle. Il n'y a pas de dogme dans le Judaïsme mais des éléments doctrinaux essentiels, le rite, le respect de la morale, la recherche de la justice, la protection de la veuve et de l'orphelin, la paix et l'amour. Cette loi transmise par Dieu à Moïse est inscrite dans la Torah qui est le premier Livre Saint du Judaïsme. Le Talmud constitue le recueil de tradition rabbinique interprétant la loi. C'est par l'interprétation de la Torah que les rabbins fixent les commandements humains posant les limites de la morale.

³ Causse, JD. Figures de la filiation. Ed Cerf. Nov 2008

⁴ Poupard, P. Les religions. Collection Que sais-je ? P.U.F. 1996

⁵ Bernheim G. La reproduction religieusement assistée. Gyn-Obs 348, mars 1996

Dans le judaïsme l'amour a une place prépondérante. Il est une obligation morale et religieuse, concrétisée par le mariage dans lequel sexualité et plaisir sexuel ont leur place.⁶ La sexualité est «un dialogue permanent avec Jéhovah». L'union de l'homme et de la femme rétablit l'unité divine, la réussite du couple porte la marque du sacré⁷. La sexualité occupe une place située à l'équilibre entre la nécessaire procréation et le plaisir légitime, plaisir dont le jeune époux a fait promesse à sa compagne sous le dais nuptial.⁸ L'homme engagé dans la relation d'amour n'est pas seul, il est inscrit dans une histoire⁹. La famille juive est construite sur l'amour et la passion, le plaisir et la conception des enfants. Le judaïsme demande à ses fidèles de multiplier les enfants car l'un d'eux peut être le futur Messie.¹⁰

En ce qui concerne l'origine de la vie, il est dit: «jusqu'au 40^e jour de grossesse, l'embryon est comme de l'eau»¹¹. Le fœtus fait partie du corps de la mère, il n'existe pas avant de naître. Il n'a pas de droit juridique, «pars viscerò matrix». L'embryon n'est pas une personne, il appartient à la femme. Il sera être humain à part entière lorsqu'il aura la tête dehors et qu'il respirera.

«Ce que la loi recommande de faire me donne figure humaine et donc sacrée». Les limites de cette morale imposée par une loi Divine immuable sont donc précises.

La circoncision est pratiquée au 8^e jour de vie, elle est un rite sacrificiel de signification initiatique. Elle scelle le sceau de l'alliance avec Dieu. Elle est un signe d'appartenance au peuple élu. Les rapports sexuels ne sont pas autorisés avant le mariage. Le plaisir sexuel est un dû entre les époux, la légitimité des rapports incombe à l'homme, l'abstinence est condamnée comme une faute grave. L'acte sexuel sera réalisé portes fermées, dans l'obscurité et dans le silence. Les livres saints seront recouverts. Les rapports sexuels sont interdits pendant les règles et jusqu'au 12^e jour du cycle. Le mikvé, le bain rituel, apportera alors la purification, purification symbolique, puisqu'il s'agit d'effacer la perte d'un espoir correspondant à l'arrivée des règles.

¹² Il n'y a pas de célibat pour les ministres de Dieu, les prêtres et les rabbins doivent se marier. L'homosexualité est une «abomination», en ce qu'il en est de l'acte, pas de la personne.¹³ Au même titre que l'idolâtrie et l'homicide, elle justifie, dit le Talmud, la lapidation. Gilles Bernheim, grand rabbin de France, rappelle que le mariage n'est pas seulement la reconnaissance d'un amour, il est l'institution qui articule l'alliance de l'homme et de la femme avec la succession des générations. Le mariage homosexuel n'a donc pas de raison d'être. Quant à l'homoparentalité, dit-il, il s'agit d'un mot nouveau qui relève de la fiction.¹⁴ La contraception est autorisée pour autant qu'elle ne soit pas définitive et seulement après la mise au monde d'un garçon et d'une fille. L'interruption volontaire de grossesse est à éviter mais on ne porte pas d'interdit, en cas de souffrance physique ou morale, la mère est prioritaire face à l'enfant. Le dépistage ante natal et le dépistage pré implantatoire sont autorisés. La stérilité est une malédiction qui empêche d'obéir à «croissez et multipliez», les techniques de procréation médicalement assistées sont donc autorisées, mais à condition qu'elles ne privent pas les sujets «de visage et d'histoire»¹⁵. Mère porteuse et gamètes exogènes sont donc interdits. Le sperme congelé et la création d'enfants posthumes sont des aberrations¹⁶. Dans l'insémination artificielle, le sperme doit être du mari et recueilli si possible en évitant le péché d'Onan, si le sperme devait, devant des cas de stérilité mettant en jeu la santé mentale de la mère, être exogène, il ne peut être de donneur juif à cause du risque d'inceste.¹⁷ Face à l'anonymat de ce don, le Grand Rabbin Ghedj indique que si les parents biologiques abdiquent,

⁶ L'amour au quotidien : Le plaisir, un don de dieu. Arte janvier 1997

⁷ Jacquemin-Le Vern H. La place de la sexualité dans les religions. *Gynécol & Psychosomatique* 1996;17:21-5

⁸ Malka, S. L'ambivalence du judaïsme. *Le monde des religions* 2009;36:22-23

⁹ Klein B. La maternité et le sacré. Spirale. Ed Eres 1996

¹⁰ Meslin, M. Le sexe et le sacré. *Le monde des religions* 2005;9:28-29

¹¹ Atlan P. La femme, le gynécologue, et les religions. Schering Theramex. Paris 1995

¹² Malka, S. L'ambivalence du judaïsme. *Le monde des religions* 2009;36:22-23

¹³ Malka, S. L'ambivalence du judaïsme. *Le monde des religions* 2009;36:22-23

¹⁴ Bernheim, G. Mariage homosexuel, homoparentalité et adoption : Ce que l'on oublie souvent de dire. *Rabbinat France Scribd*

¹⁵ Klein B. La maternité et le sacré. Spirale. Ed Eres 1996

¹⁶ Chouchena. La femme, le gynécologue, et les religions. Schering Theramex. Paris 1995

¹⁷ Klein B. La maternité et le sacré. Spirale. Ed Eres 1996

leur décision est valable. La congélation des embryons est autorisée, ainsi que l'utilisation des embryons à des fins de recherche. Le clonage thérapeutique est autorisé puisque l'animation de l'embryon ne se fait qu'au 40^e jour. Le judaïsme est opposé au clonage reproductif.

En cas de conflit de normes, la pitié est un sentiment à éviter car elle entraîne un risque de supériorité. Mais si une situation singulière met un individu hors norme, le rôle du religieux sera de l'accueillir dans la communauté, « lui rendant visage et histoire, le regardant comme une personne humaine, merveilleuse et sacrée en dépit ou peut-être grâce à leurs errances ». ¹⁸ L'exclusion n'existe pas. La transmission de la vie, qui met en jeu le père, la mère et Dieu, est sacrée et il ne faut pas oublier que si, pour les Juifs, religion et histoire sont indissociables, se reproduire est synonyme de survivre et Hanoukka, la fête des lumières le symbolise.

Parmi les juifs était un homme âgé d'une trentaine d'années et considéré par tous comme un prophète. Prédicateur itinérant, il prêcha sans cesse durant sa vie publique l'annonce de la venue du royaume de Dieu. Cela coïncidait avec le premier et le deuxième commandements mais cet homme, prénommé Jésus, choqua son entourage, d'une part parce qu'il prenait des libertés par rapport aux écritures, d'autre part parce qu'il prêchait pour les pauvres et les persécutés. Son entrée triomphale à Jérusalem sous les acclamations et sous une haie de rameaux d'oliviers porta la patience des autorités à son comble et Jésus fut condamné au supplice de la croix. C'est après que ses disciples aient annoncé sa résurrection qu'il fut reconnu comme le fils de Dieu, mais surtout, comme Dieu lui-même fait homme. «Jésus vraiment Dieu vraiment homme, livré au supplice et ressuscité, venu sauver les hommes par son sacrifice». ¹⁹ De son nom grec Christ, signifiant «celui qui a reçu de Dieu l'onction» est né le christianisme.

Matthieu, Marc, Luc et Jean ont écrit son histoire, qui, sans cela, serait très certainement tombée dans l'oubli. Très tôt, et après avoir été expulsés de la synagogue, les chrétiens se séparent du judaïsme, ils refusent la circoncision et prennent des libertés par rapport aux préceptes de la Loi Juive.

En s'incarnant en Jésus de Nazareth, Dieu est venu à la rencontre des hommes. Il s'est révélé à eux. Le mystère de cette révélation n'est pas accessible à la raison, seul l'amour peut l'expliquer. Seul l'amour peut justifier que Dieu soit venu jusqu'aux hommes. Cet amour est digne de foi. La foi a accepté la révélation. Dieu est parmi les hommes en Jésus-Christ, Dieu est en eux par l'Esprit-Saint. Dieu est à la fois père, fils et esprit, c'est le dogme trinitaire. ²⁰

Dans l'Église Catholique, le Pape, successeur de Saint Pierre, garde une fonction essentielle et Vatican I a admis «l'infaillibilité pontificale» lui permettant de déterminer un point de doctrine essentiel. ²¹

Les dogmes fondamentaux de la religion catholique sont le mystère de la Trinité, le mystère de l'Incarnation, la transmission du péché d'Adam à ses descendants, la rédemption de ce péché par la mort du Christ et les sept sacrements vécus en tant qu'étapes d'une vie spirituelle.

Pour comprendre la morale catholique, il faut admettre que la loi morale, communiquée par Jésus-Christ à Pierre et aux apôtres, est constituée de la loi évangélique et de la loi naturelle. Que les principes doctrinaux enseignés par le pape Jean XXIII en 1963 reposent sur une vision de l'homme naturelle et terrestre, surnaturelle et éternelle. Que la morale catholique doit toujours être entendue dans ses trois dimensions, sa dimension universelle, sa dimension particulière représentant

¹⁸ Klein B. La maternité et le sacré. Spirale. Ed Eres 1996

¹⁹ Schlegel JL. Dieu dans tous ses états. Télérama Hors-Série nov 1996

²⁰ Poupard, P. Les religions. Collection Que sais-je ? P.U.F. 1996

²¹ Schlegel JL. Dieu dans tous ses états. Télérama Hors-Série nov 1996

des normes concrètes et enfin sa dimension singulière, construite sur le fait qu'un individu est unique et que la morale doit prendre en compte cette unicité pour pouvoir être transcrite dans le réel.

Il faut aussi garder présente la prégnance des paroles d'Augustin lorsqu'il a chargé l'humain du péché originel, cet «acte de chair qui se transmet de génération en génération par la sexualité, et dont seule la procréation peut affranchir la femme responsable de ce péché.» Quant aux paroles de Paul qui dit «qu'il est bon pour l'homme de s'abstenir de la femme», il est vraisemblable qu'elles aient été mal interprétées durant la difficile évangélisation de Corinthe.

Dans la doctrine catholique, l'amour est humain, total, fidèle et exclusif et fécond, Dieu en est sa source suprême, il unit trois personnes, un homme, une femme et Dieu. Le mariage provient du Créateur, il est signe sacramentel de grâce puisque il représente l'union du Christ et de l'Église.

La sexualité a trois fonctions qui seront épanouissantes si elles s'ordonnent à la quête d'un monde conforme au projet de Dieu.²² Par «l'attraction sexuelle qui permet de mettre fin au sentiment d'abandon de l'homme» dit la Bible, la sexualité a une fonction relationnelle, par cet éros, dont Pie XII parlait déjà en 1951 comme étant ordonné par le créateur, qualifié plus récemment par Benoît XVI dans «Deus Caritas Est» de «fascination pour la grande promesse de bonheur, avant-goût du sommet de l'existence, et qui veut nous élever en extase vers le Divin.» la sexualité a une fonction plaisir.²³ Enfin, la sexualité a une fonction fécondité²⁴ et c'est là le point essentiel de la morale catholique. Union et procréation ne sont pas dissociables. Dieu a rendu indissolubles les deux significations de cet acte qui doit aboutir au sens de «mutuel et véritable amour» et à la très haute vocation de l'homme à la paternité²⁵. «Raison et volonté» doivent primer sur «instincts et passion», et Paul VI nous rappelle « que les êtres sont libres de leur choix en ce qui concerne la constitution de leur famille. Ils peuvent éviter une naissance dans le respect de la loi morale, en reconnaissant dans ce choix, leurs devoirs envers Dieu, envers eux-mêmes, envers leur famille et la société et ce dans une juste hiérarchie des valeurs». Avant Vatican II, Pie XII admettait la «procréation responsable», Paul VI parlait de «communauté de vie» avant de parler de «procréation». Il ne se prononçait pas sur la question de la contraception et le mariage gardait sa valeur même sans enfants.²⁶ Mais, en publiant *Humanae Vitae* en 1968, le pape affirme de façon dogmatique l'indissociabilité de sexualité et procréation. En 1988, Jean-Paul II rajoute que «la norme éthique d'*Humanae Vitae* n'est pas une doctrine inventée par l'homme mais qu'elle a été inscrite par la main de Dieu dans la nature même de la personne humaine, et confirmée par lui dans la Révélation».

Concernant le début de la vie, si la thèse de l'animation tardive a parfois été préférée pour éviter d'imaginer que l'âme puisse préexister dans l'élément masculin, si Thomas d'Aquin, fervent admirateur d'Aristote, a lu chez ce dernier que « l'âme intellectuelle » est présente à 40 jours chez le garçon et à 90 jours chez la fille²⁷, dans la doctrine catholique, la thèse de l'animation immédiate est néanmoins constante dans les textes. L'animation de l'embryon se fait dès la fécondation, le rendant dès lors personne humaine digne de respect et nous engageant vis-à-vis de lui aux mêmes droits et devoirs. Dans «*Evangelium Vitae*» il est dit: «Dans la biologie de la génération est inscrite la généalogie de la personne». «Dès que l'ovule est fécondé, une vie est inaugurée, différente de celle du père, différente de celle de la mère. Il ne sera jamais humain s'il ne l'est pas déjà.»²⁸ L'embryon est une personne. Il doit être respecté et traité comme tel dès sa conception.

²² Thévenot X. Repères éthiques pour un monde nouveau. Salvator 1982

²³ Encyclique *Deus Caritas Est* 2005 Benoît XVI

²⁴ Thévenot X. Repères éthiques pour un monde nouveau. Salvator 1982.

²⁵ Paul VI. *Humanae Vitae*. Principes doctrinaux. Ed Centurion juil 1968

²⁶ Pepin, S. Sexualité & religion catholique. Mémoire pour le certificat d'études universitaires en sexologie. Montpellier I 2009

²⁷ De Dinechin O. L'embryon au regard de l'Église catholique. Sciences et Avenir 2002, HS n°130

²⁸ *Evangelium Vitae*, Encyclique, 1995.

Dans la morale sexuelle catholique, la cohabitation avant le mariage n'est pas souhaitable²⁹. Et si la virginité est nécessaire au jour du mariage, une étude récente a montré que la majorité des femmes catholiques revendiquent ce point de doctrine mais que bien peu d'entre elles étaient vierges le soir de leur noce.³⁰ Mais concernant Marie, il faut considérer que Jésus nous a été envoyé pour racheter l'humanité du péché originel, il ne peut donc être issu que d'une matrice vierge! La maternité virginale de la mère du Christ est la condition implicite à l'établissement du dogme. À ce propos, écoutons Françoise Dolto : « Mais oui, il y a bien eu virginité ! Mais la virginité des corps n'est rien, elle n'est qu'un mot, la virginité est celle de l'esprit, elle est celle de l'âme, celle de l'affectivité. Toujours vierge, c'est au sens qu'aucun homme n'a pénétré cette femme pour lui donner un enfant. Elle a été pénétrée par l'Esprit de Dieu, dans son corps et dans son âme, ce qui chez elle ne fait qu'un. C'est l'esprit de Dieu qui l'a fécondée. Ceci n'est pas un cas unique, ceci existe en chacun de nous. Si nous avons en nous quelque chose qui vient de Dieu, c'est par la partie virginale de notre être qui reste toujours vierge, qui n'a jamais eu d'expérience. C'est toujours quelque chose d'une expérience à faire, jamais déjà conclue par une marque. Dieu ne marque pas, il est ».³¹ Les relations extra-conjugales ne peuvent être envisagées dans l'engagement dans la fidélité qu'est le mariage³². Le concile de Latran a posé clairement l'interdit du mariage pour les prêtres. Étymologiquement «chaste» est le contraire d'«incestueux». Être chaste peut représenter le renoncement à un monde de toute puissance, au désir de coïncider avec son origine. À l'inverse de la continence, qui réside en la «contention des pulsions sexuelles», la chasteté représente la régulation de l'organisation des pulsions et augmente le pouvoir relationnel de celui qui s'y engage. Basée sur un renoncement, elle n'a plus rien à voir avec un sentiment de culpabilité entraînant un refoulement malsain de la génitalité. L'homosexualité est fermement condamnée par le Concile Latran III (1179). Pour Benoît XVI, «l'homme vit ainsi contre la vérité, contre l'esprit créateur». Mais l'homosexuel sera, plus que tout autre, reçu et écouté. Souvent socialement exclu, il est prioritaire dans la transcendance chrétienne qui va au-delà du jugement moral. Dans le débat actuel sur le mariage homosexuel, il est rappelé que le mariage célèbre et encadre le «miracle de la vie», soit la procréation naturelle. Ne retenir du mariage que la célébration du lien amoureux serait une méprise, il est l'union d'un homme et d'une femme en vue de la procréation. «Pour l'Église, dit Monseigneur Vingt-Trois, la question fondamentale est celle du respect de la réalité sexuée. Ne pas reconnaître la différence sexuelle serait une supercherie qui ébranlerait un des fondements de notre société.»³³ La femme est impure après un accouchement, la cérémonie des relevailles a existé jusque dans les années 60. Cette impureté vient du fait qu'elle a côtoyé une phase dangereuse où l'être et le non être se côtoient.³⁴ En ce qui concerne la contraception, il est dit que toute action sur l'acte conjugal visant à rendre impossible la procréation est interdite, seuls les préservatifs sont autorisés si l'existence d'un des deux partenaires est menacée. Par contre il est licite d'avoir recours aux périodes infécondes. Pour Jean-Paul II, «le choix des rythmes naturels comporte l'acceptation du temps de la personne, l'acceptation du dialogue, du respect de la responsabilité commune, de la maîtrise de soi». De l'avortement, Paul VI dit qu'il est illicite si «directement voulu et provoqué même pour des raisons thérapeutiques»³⁵. L'Église condamne l'avortement ainsi que tout procédé, chimique ou mécanique, même s'il est présenté comme contraceptif.³⁶ Il est noté que s'il faut choisir entre deux normes, la théorie du moindre mal n'est pas retenue comme une excuse. Le diagnostic ante natal n'est moralement licite que s'il est destiné à la sauvegarde et à la guérison du

²⁹ Thévenot X. Repères éthiques pour un monde nouveau. Salvator 1982

³⁰ Pepin, S. Sexualité & religion catholique. Mémoire pour le certificat d'études universitaires en sexologie. Montpellier I 2009

³¹ Dolto F. A la source de chacun de nous. Echanges 213, juin 1987

³² Thévenot X. Repères éthiques pour un monde nouveau. Salvator 1982 Salvator 1982.

³³ Monseigneur Vingt-Trois. Assemblée générale de la conférence des évêques de France. Lourdes, novembre 2012

³⁴ Buisset, A. Les religions face aux femmes. Accarias 2008

³⁵ Paul VI. Humanae Vitae. Principes doctrinaux. Ed Centurion juil 1968

³⁶ Humanae Vitae. Note pastorale. Assemblée plénière de l'épiscopat à Lourdes. Ed Centurion novembre 1968

fœtus³⁷. La médicalisation de la conception est interdite car elle fait intervenir une personne supplémentaire dans ce temps «chaste et intime». L'encyclique «Donum Vitae»³⁸ interdit la fécondation hors du corps et il est dit qu'un don anonyme de gamètes entraînerait une coupure dans l'inscription généalogique.³⁹ La congélation des embryons et leur utilisation à des fins de recherche sont interdites. Le clonage est interdit sous toutes ses formes, et le Vatican fait remarquer que le clonage thérapeutique serait plus grave que le clonage reproductif car on utiliserait le délit de suppression de l'être humain à des fins thérapeutiques.

Après la naissance d'Isaac, Abraham, sur ordre de son épouse, avait emmené dans le désert Agar, la servante et leur fils Ismaël et il les avait abandonnés. Mais peu de temps après il s'était ravisé et il était revenu sur ses pas. D'Ismaël, Dieu avait dit: «De lui, je ferai une autre nation!». Dans le désert le père et le fils bâtirent un temple, La Ka'bah pour que la prophétie puisse, un jour, se réaliser.

Il fallut attendre longtemps, des siècles et des siècles, jusqu'à cette nuit du Destin, la 27^e nuit du mois du ramadan, où un ange visita un homme qui pratiquait une retraite spirituelle sur la montagne de la Lumière, près de La Mecque. Les premiers versets du Coran furent révélés à Mahomet qui les déchiffra alors qu'il ne savait pas lire. En fait, le Coran entier descendit sur lui en pluie d'étoiles, dit la tradition⁴⁰. Mahomet fit connaître cette révélation autour de lui et ainsi naquit la religion islamique. Le calendrier musulman commence en 633, Mahomet est reconnu prophète, il devient le «messager fidèle du Coran, délivrant un enseignement spirituel et éthique inspiré». «Homme parfait», il restera «l'exemple excellent que tous les musulmans s'efforcent de suivre».

Centré sur l'adoration d'Allah, l'Islam, religion nouvelle, repose sur la reconnaissance d'un Dieu unique et sur une fraternité universelle, il est religion et état, culture et civilisation. La communauté musulmane est bâtie sur la soumission et la justice, le croyant est soumis à cette parole de Dieu qu'est le Coran.⁴¹ Le Coran prêche une éthique qui associe l'effort spirituel de l'homme et sa confiance en Dieu. La Sunna résume l'ensemble des coutumes présentées sous forme de lois qui concrétisent les principes spirituels de la relation de l'homme à Dieu et des valeurs éthiques des rapports des hommes entre eux. La distance entre l'homme et Dieu ne sera jamais comblée. Cinq piliers sous-tendent l'ensemble des rites, la profession de foi, la prière coranique, l'aumône légale, le jeûne du mois de ramadan et le pèlerinage à La Mecque. La foi musulmane est pratiquée par la lecture du Coran, les prières quotidiennes, la pudeur, le pardon, la générosité et l'hospitalité. S'ajoutent des interdits alimentaires ou de coutumes, la réglementation du statut personnel, les contrats et les peines. L'étude et la recherche du savoir sont une obligation. L'Islam, qui présente des dogmes et des rites simples, offre une grande richesse spirituelle et intellectuelle⁴².

La sexualité occupe dans l'Islam une place importante. Le mariage est une obligation et l'honneur de la famille dépend de la conduite morale de la femme. Dans ce mariage, l'amour physique a toute sa place, le plaisir est un dû entre les époux. Il est un avant-goût du paradis, il ouvre la porte à la plénitude. La sexualité n'est pas péché, elle est volonté divine, elle est déculpabilisée. La jouissance scelle l'harmonie du couple, mais l'exaltation des sentiments offerte par l'amour de Dieu doit dominer l'exaltation des sens.⁴³ Cette sexualité, si on la pratique, chez les musulmans, on n'en parle pas.⁴⁴ Le grand tabou consisterait en un amoindrissement de la différence entre les deux sexes.⁴⁵ Les recommandations religieuses ordonnent une muraille infranchissable. Si

³⁷ Donum Vitae. Cahiers de l'Actualité Religieuse et Sociale 347

³⁸ Donum Vitae. Cahiers de l'Actualité Religieuse et Sociale 347

³⁹ Demaison M. Ethique, Religion, Droit & Reproduction. Schering Theramex. Paris 2000

⁴⁰ Guiderdoni A. Dieu dans tous ses états. Telerama Hors-Série nov 1996

⁴¹ Poupard, P. Les religions. Collection Que sais-je ? P.U.F. 1996

⁴² Guiderdoni A. Dieu dans tous ses états. Telerama Hors-Série nov 1996

⁴³ Chebel M. Dictionnaire amoureux de l'Islam. Plon 2004

⁴⁴ Cherifi. La femme, le gynécologue, et les religions. Schering Theramex. Paris 1995

⁴⁵ Jacquemin-Le Vern H. La place de la sexualité dans les religions. Gynécologie & Psychosomatique 1996; 17: 21-5

l'homme doit se distinguer par sa virilité, la femme doit le faire par sa pudeur. «Que les femmes croyantes abaissent leur regard et protègent leur pudeur, qu'elles ne montrent leurs attraits qu'à leurs époux ou à leurs pères, qui possèdent leurs droits». Mais si cette femme est objet de jouissance, elle est aussi génitrice, et la procréation est la finalité première du mariage, «mariez-vous et procréez»⁴⁶. Ce but procréatif est l'excellence, mais s'en écarter est toléré. La polygamie naquit au décours d'une bataille qui fit de nombreuses veuves et de nombreux orphelins car les soldats survivants épousèrent les veuves et leurs filles pour assurer leur subsistance.⁴⁷ Mais la monogamie, dans le Coran, est fortement encouragée et lorsque le frère de Mahomet lui demanda l'autorisation de prendre une seconde épouse, le Prophète lui répondit : «il ne peut y avoir qu'un seul cœur dans ta poitrine.

Pour les musulmans, la vie débute avec la conception et l'être vivant est être humain dès cet instant⁴⁸. L'esprit, lui, investira la créature au 120^e jour⁴⁹. L'enfant naît du ventre de sa mère ne sachant rien. Le fœtus n'a aucune personnalité. C'est un temps sans vie propre, un simple processus biologique.

L'islam va articuler l'application de sa doctrine autour des préceptes suivants. La circoncision marque l'inclusion dans la société musulmane et se réfère à la tradition abrahamique. Elle n'est pas mentionnée dans le Coran, mais dans la Sunna. Elle sera suivie d'une fête mais pas de prières⁵⁰. La naissance d'une fille est entourée des mêmes joies que celle d'un garçon. L'excision est interdite⁵¹. Pendant les rapports sexuels, l'homme et la femme sont égaux, aucun des deux ne doit dominer l'autre. Les rapports sexuels sont interdits pendant les règles et après l'accouchement. Les ablutions et purifications féminines se feront dans les hammams⁵². Face à l'homosexualité la Sunna prescrit la peine de mort par lapidation. Et devant toute velléité de mariage homosexuel, le recteur Dalil Boubakeur répond que l'hétérosexualité est indispensable pour prolonger l'oeuvre de Dieu et entrer dans le projet de vie. La contraception est tolérée, essentiellement concernant les rapports interrompus et les préservatifs, néanmoins tout moyen reste accepté s'il n'est pas abortif. L'avortement n'est admis que si la grossesse présente un risque vital pour la mère, jamais par confort personnel dans quel cas il est assimilé à un meurtre. Le diagnostic ante natal peut être pratiqué en tant que médecine de prévention mais pas dans un but de dépistage d'anomalie, car «prédire est redoutable et cela peut se traduire par des paroles meurtrières s'il n'y a pas de solution»⁵³. L'aide médicale à la procréation est acceptée⁵⁴ pour autant qu'elle respecte la dignité des êtres et leur dimension spirituelle. L'insémination artificielle est licite avec les gamètes parentaux. Mais en cas de don anonyme, les liens du sang peuvent être relativisés, car les parents sont ceux «qui combattent ensemble».⁵⁵ La congélation d'un embryon n'est autorisée qu'en cas de nécessité urgente, l'utilisation d'embryons à des fins thérapeutiques est interdite. Les manipulations génétiques de quelque nature qu'elles soient sont interdites.⁵⁶ Le clonage d'un embryon est condamné.

Un mot sur la question du voile. Dans le Coran il était recommandé aux épouses du prophète de «cacher leurs parures» car c'était là le signe distinctif de l'appartenance à l'élite sociale. L'impudeur, à l'inverse, témoignait d'une condition inférieure. Avec le temps, et sous la pression

⁴⁶ Cherifi J. La femme, le gynécologue, et les religions. Schering Theramex. Paris 1995

⁴⁷ L'amour au quotidien : Le plaisir, un don de dieu. Arte janvier 1997

⁴⁸ Boubakeur D. La maternité et le sacré. Spirale. Ed Eres 1996

⁴⁹ Fari HE. La reproduction religieusement assistée. Ethique, religion, loi et reproduction. [in Gyn-Obs #348, mars 1996, pp 4-7]

⁵⁰ Jacquemin-Le Vern H. La place de la sexualité dans les religions. Gynécologie & Psychosomatique 1996; 17: 21-5

⁵¹ Boubakeur D. La maternité et le sacré. Spirale. Ed Eres 1996

⁵² Jacquemin-Le Vern H. La place de la sexualité dans les religions. Gynécologie & Psychosomatique 1996; 17: 21-5

⁵³ Boubakeur D. La maternité et le sacré. Spirale. Ed Eres 1996

⁵⁴ Fari HE. La reproduction religieusement assistée. Ethique, religion, loi et reproduction. [in Gyn-Obs #348, mars 1996, pp 4-7]

⁵⁵ Dousse M. Ethique, Religion, Droit & Reproduction. Schering Theramex. Paris 2000

⁵⁶ Boubakeur D. La maternité et le sacré. Spirale. Ed Eres 1996

des hommes, cette recommandation est devenue un moyen de soustraire la femme à la vie sociale. Le port du voile est un exemple de ce qu'une simple recommandation de décence peut s'imposer en règle. Dans ce monde musulman actuel coupé en deux, une partie, minoritaire, sépare le politique du religieux et a un comportement libéral. L'autre partie, majoritaire, est conservatrice et l'émancipation de la femme qui évoluait favorablement dans les années soixante dix est actuellement réprimée par les courants islamistes.⁵⁷

Dans la première moitié du XVI^e siècle, des Églises se distinguent par leur désir de ramener le christianisme à sa pureté primitive en soumettant les décisions ecclésiastiques au contrôle de l'Écriture Sainte. Luther en Allemagne et Calvin en France provoquent la Réforme, du recul est pris par rapport à la tradition au profit d'une foi plus pure.

Cette doctrine proclame la souveraineté exclusive de Dieu, le rôle prééminent du pape est rejeté. La place occupée par Marie dans la théologie catholique est réduite et le culte des saints n'est plus accepté⁵⁸. Le corollaire en est la revalorisation du mariage et le fait qu'il n'est plus incompatible avec le ministère.⁵⁹ Ces églises protestantes vont réévaluer la responsabilité individuelle et revaloriser le jugement personnel. Réfléchi, éduqué, éclairé à la lumière des Évangiles, il ne nécessite pas d'autorité moralement supérieure ou divinement inspirée. Ces églises ont une structure démocratique et les idées qui en sont issues proviennent de la réflexion commune d'esprits divers. Les normes proposées sont moins rigides et elles seront livrées à la responsabilité de la personne. Les situations dans lesquelles vont s'affronter des normes contraires sont acceptées, l'arbitrage de la conscience se fera en faveur du moindre mal. Les Protestants acceptent les zones floues dans la morale, «les zones grises» de Paul Ricœur. La compassion peut s'appliquer à une situation singulière: «toute pitié envers l'homme est piété envers Dieu». La Loi divine a pour finalité l'homme et elle peut donc s'accomplir dans une apparente transgression. En effet, l'exception à une règle est licite puisque «dans son application à une situation singulière elle deviendra la seule forme possible de la généralité».⁶⁰

Dans la relation entre un homme et une femme, le souci de l'autre sera respecté par l'exemple de Dieu. Cet autre sera triple, le partenaire, l'enfant et Dieu. Elle admettra donc un triple respect.⁶¹ Sexualité et procréation peuvent être dissociées. D'ailleurs elles l'ont toujours été, depuis que le monde est monde. C'est dans cette dissociation que réside l'humanité, dans sa différence avec l'animalité. La nature ne peut en aucun cas imposer sa loi à l'homme. Tout doit être ramené au désir fondateur de vie.⁶² «La loi naturelle, en diverses circonstances, n'a rien de loi universelle, nous dit France Quéré, on peut détourner la toute-puissante nature, considérée comme sacrée par tant d'autres, lors même que cette nature a donné vie à un ventre récalcitrant».

En ce qui concerne le début de la vie, il n'y a pas de commencement. Nous sommes engagés dans la génération et chargés de transmettre la vie que l'on a reçue. «Nous ne sommes jamais, dit Marc Faessler, au commencement de rien, mais toujours situés dans un commencement au sein duquel la vie.» L'origine, elle, est dans le retrait de Dieu au moment de la création. Dieu se retire en créant l'homme. La science, qui s'est donné le pouvoir d'assister en direct à la rencontre entre les gamètes, est présente à la conception. Donc Dieu et la science ne se rencontreront jamais. Par contre, Dieu convoquera l'humain à sa responsabilité éthique. C'est l'alliance avec la vie.⁶³ La dignité du fœtus naît de l'ordre de la parole, parole déjà présente lors de la vie intra-utérine, puisque l'embryon, son père et sa mère s'installent d'emblée dans un dialogue. La dignité du fœtus provient du biologique ordonné à la parole. C'est l'inscription de la chair dans l'ordre de la parole qui est

⁵⁷ Chebel M. Dictionnaire amoureux de l'Islam. Plon 2004

⁵⁸ Jacquemin-Le Vern H. La place de la sexualité dans les religions. *Gynécologie & Psychosomatique* 1996; 17: 21-5

⁵⁹ Jacquemin-Le Vern H. La place de la sexualité dans les religions. *Gynécologie & Psychosomatique* 1996; 17: 21-5

⁶⁰ Quéré F. La femme, le gynécologue, et les religions. Schering Theramex. Paris 1995

⁶¹ Fuchs E. La reproduction religieusement assistée. *Ethique, religion, loi et reproduction*. [in *Gyn-Obs* #348, mars 1996, pp 4-7]

⁶² Quéré F. La femme, le gynécologue, et les religions. Schering Theramex. Paris 1995

⁶³ Faessler M. *Ethique, Religion, Droit et Reproduction*. Schering Theramex. Paris 1998.

responsable de l'animation.⁶⁴ «Croisée invisible de la voix et du corps, dit Marc Faessler, il deviendra sujet parlant». «L'âme du fœtus, c'est l'union de la conception biologique au futur respir de la naissance. Elle est relationnelle et le demeure, elle est l'irreprésentable du sujet humain »⁶⁵. Pour France Quéré, «La vie humaine commence dès la première cellule puisque celle-ci provient d'un homme et d'une femme et que ce matériau ne pourra donner qu'un être humain... ..elle commence même avant cette première cellule puisqu'elle est déjà dans la vivacité du spermatozoïde et dans la patience angoissée de l'ovule». «En revanche, la notion de personne suppose une conscience de soi, une histoire personnelle, un rapport aux autres, elle est donc en devenir progressif»⁶⁶. La naissance n'est pas seulement un processus organique mais en toute circonstance l'alchimie d'une adoption. Dans les situations obstétricales difficiles, le fœtus ne peut être séparé. Il est en relation avec la vie, avec ses géniteurs. Il partage leur fragilité, leur malheur, le dialogue intérieur entre les parents et le fœtus doit être écouté.⁶⁷

Dans la doctrine protestante, le célibat des prêtres et les vœux monastiques sont supprimés. Malgré la dimension non sacramentelle du mariage pour les protestants, la Fédération protestante de France se dit très préoccupée par la question du mariage homosexuel, qui «apporte de la confusion dans la symbolique sociale et ne favorise pas la structuration de la famille» Pasteur Claude Baty. Néanmoins elle «comprend le désir de reconnaissance des homosexuels et elle soutient leur demande de sécurité juridique accrue». Le conseil national des évangéliques de France a aussi pris parti en ce sens. La lutte contre l'ostracisme et l'accueil des personnes en difficulté est là encore privilégiée. Mais les églises de la réforme sont divisées, et nombreux sont ceux qui se regroupent et militent pour le mariage homosexuel quelle que soit la complexité de l'identité de sexe et de genre. Le prix à payer pour obtenir l'indulgence de Dieu - poursuivent-ils - n'est pas le renoncement à la parentalité.⁶⁸ La contraception est utilisée, l'interruption de grossesse est laissée au libre choix de la conscience. La mise en évidence d'une anomalie grave pendant la grossesse laisse l'arbitrage à la conscience en faveur du moindre mal. Les médecins doivent transmettre une information incluant les conséquences à long terme, et pour les malformations légères il faut résister à un avortement de convenance. Pour l'irréparable, l'interruption médicale de grossesse est admise. La dignité du fœtus est respectée, y compris dans cette limite de fracture avec l'alliance avec la vie. Le diagnostic pré-implantatoire est admis. La médicalisation de la conception est possible en tant que relais indispensable dans le but d'aider à donner la vie»⁶⁹. Toutefois ces techniques procréatives ne doivent pas être surévaluées⁷⁰. En cas de don de gamète, c'est le droit fondamental de chaque enfant à l'accès à ses origines qui devra être privilégié. Et le théologien Denis Muller rappelle «qu'il faut laisser de la place à l'éthique plutôt que de résoudre l'éthique par le droit.»⁷¹ La congélation des embryons est admise. L'utilisation d'embryons à des fins de recherche n'est pas rejetée a priori. Le clonage thérapeutique est accepté, c'est l'implantation dans l'utérus qui compte et non la fusion des gamètes. Le clonage reproductif est condamné, mais quelques Églises protestantes sauraient l'envisager.

⁶⁴ Faessler M. *Ethique, Religion, Droit et Reproduction*. Schering Theramex. Paris 1998.

⁶⁵ Faessler M. *Ethique, Religion, Droit et Reproduction*. Schering Theramex. Paris 1998.

⁶⁶ Quéré F. *La femme, le gynécologue, et les religions*. Schering Theramex. Paris 1995

⁶⁷ Faessler M. *Ethique, Religion, Droit et Reproduction*. Schering Theramex. Paris 1998.

⁶⁸ Bennahmias R, Charras-Sancho J, Dahan J, Grauling J. <http://www.christianismesocial.org/protestants-pour-le-mariage-pour-268.html>

⁶⁹ Quéré F. *La femme, le gynécologue, et les religions*. Schering Theramex. Paris 1995

⁷⁰ Fuchs E. *La reproduction religieusement assistée. Ethique, religion, loi et reproduction*. [in Gyn-Obs #348, mars 1996, pp 4-7]

⁷¹ Muller D. *Ethique, Religion, Droit & Reproduction*. Schering Theramex. Paris 2000

L'étude des doctrines des principaux monothéismes offre une grande richesse spirituelle et philosophique et il est clair que dans leurs divergences tous sont élaborées autour de la dignité de l'homme et du respect de la vie.

Il est intéressant de tenter de rapprocher chaque point dogmatique de son fondement. L'indissociabilité catholique de sexualité et procréation, par exemple, qui complique tant notre tâche à l'heure où la contraception moderne est indispensable pour tenter de réduire le taux d'interruptions volontaires de grossesse, n'est-elle pas inscrite dans l'inconscient humain? «Le critère inconscient de l'approche et de la recherche de l'autre est toujours la fertilité attendue» écrit Françoise Dolto.⁷²

L'immense champ des avancées biologiques et techniques que nous utilisons dans l'exercice de la médecine moderne, dans ce souci de soigner, protéger, aider impose à la responsabilité de chacun de travailler en conscience et de garder, en toutes circonstances, la force de poser la limite.

En cela la loi nous aide, rempart dans ce qu'elle permet, dans ce qu'elle interdit, rempart sur lequel nous pouvons nous appuyer, laisser s'élaborer notre conscience. Mais dans le domaine bioéthique, les lois évoluent vite, les lois se modifient, elles se réécrivent, et dans l'encadrement qu'elles offrent, les lois prennent des libertés! Les lois se laissent influencer!

En 2001, par exemple, lorsqu'a été réécrite la loi Simone Veil sur l'interruption volontaire de grossesse, modifiant le délai légal de dix à douze semaines de gestation, n'a-t-on pas entendu, dans les couloirs de l'Assemblée, qu'il était nécessaire de s'harmoniser en cela avec nos voisins européens?

En juillet 2011, l'interdit de la recherche sur l'embryon humain a été maintenu, mais cette recherche devient possible sur dérogation au seul titre que les chercheurs français risquent de prendre du retard par rapport au reste du monde. La recherche sur les cellules souches d'un embryon humain est fondée, là n'est pas la question, ces cellules permettront de soigner nombre de maladies. Mais à quel prix ces lignées de cellules humaines se vendront-elles bientôt, et combien de temps pourra-t-on maintenir alors l'interdit de fabriquer des petits hommes pour en soigner des plus âgés?

Les deux fioles d'Athéna pèsent lourd sur nos consciences. Mais l'étude des religions aide à tempérer, en sagesse. La norme universelle enseignée par le dogme, aussi rigide qu'elle soit, est un rempart solide, indispensable, il nous reste à l'articuler, en conscience, avec la particularité, avec la singularité de chaque histoire.

⁷² Dolto F. Sexualité féminine. Scarabée & co / AM Metaille 1982